



Assemblée générale

Distr. limitée
13 novembre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Troisième Commission

Point 71 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits humains : questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales

Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Chine, Comores, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Guinée, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Koweït, Lesotho, Libye, Nigéria, Oman, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Singapour, Soudan, Tonga, Trinité-et-Tobago, Viet Nam et Yémen : amendement au projet de résolution révisé [A/C.3/79/L.37/Rev.1](#)

Moratoire sur l'application de la peine de mort

Avant le paragraphe 1, insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit :

Réaffirme le droit souverain de tous les pays d'élaborer leur propre système juridique et notamment de déterminer les peines appropriées, conformément aux obligations que leur impose le droit international ;

